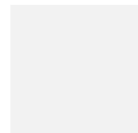




22 janvier 2025

Consultations sur les services de soutien à domicile (SAD)

Recommandations du CEPSEM



CEPSEM
Conseil des entreprises privées
en santé et mieux-être



À propos du CEPSEM

Le CEPSEM est le forum et la voix officielle par excellence des acteurs clés des organisations privées du secteur de la santé et du mieux-être au Québec. Il vise à créer un rassemblement très large et diversifié d'entreprises et de leaders qui croient dans le rôle positif des entreprises privées dans le bon fonctionnement d'un système de santé juste, accessible, performant et équitable. Il favorise l'émergence d'un dialogue constructif et de bonne volonté sur la place légitime du secteur privé en santé et mieux-être. Et, il œuvre à établir la complémentarité du privé en santé et en mieux-être avec le système public.

Notre vision: Être la voix des partenaires en santé

Nous sommes la voix d'entreprises et d'OBNL socialement utiles et responsables, qui s'inscrivent comme partenaires à part entière du système de santé du Québec.

Dans un système de santé régulé par l'État et financé principalement de manière collective, l'entreprise privée est un complément naturel dans la livraison des services à la population et jouit d'un encadrement réglementaire stable et prévisible et d'une coexistence harmonieuse avec le secteur public.

Le secteur privé est reconnu comme un partenaire créateur de valeur pour le Québec, grâce à sa capacité d'innover, d'investir et de gérer avec efficacité les services offerts, conformément à des pratiques reconnues sur le plan de l'éthique et la déontologie.

Notre mission: Promouvoir la force de l'alliance du public et du privé en santé

Nous voulons mieux faire connaître et faire valoir la contribution positive des centaines d'entreprises privées engagées quotidiennement dans la prestation de services ou le support aux organisations publiques.

Contexte

Dans le cadre des consultations sur les services de soutien à domicile (SAD) menées par la Direction du soutien à domicile du MSSS en vue de l'élaboration d'une politique nationale, le CEPSEM est heureux de vous présenter ses recommandations, fondées sur les quatre axes d'orientation.

Ces recommandations visent à optimiser l'efficacité, l'équité et la durabilité des services de soutien à domicile au Québec, en répondant aux enjeux liés à l'accès aux services, au financement, à la collaboration intersectorielle et à la gouvernance.



ORIENTATION 1 Agir sur les enjeux d'accès aux services et à l'information Optimiser et simplifier le parcours en SAD de l'utilisateur et ses proches

- 1. Intégration technologique accrue** : Déployer des outils numériques pour faciliter l'accès aux services, automatiser les tâches administratives et optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des données.
- 2. Clarification du panier de services** : Réviser et préciser les services inclus dans le soutien à domicile (par exemple : AVD, AVQ, soins post-chirurgicaux, prévention, etc.) afin de garantir une couverture claire et équitable et d'assurer une planification précise des budgets et des ressources nécessaires pour chaque territoire.
- 3. Organisation territoriale des services** : Revenir à une organisation par territoire pour favoriser une gestion communautaire et locale des services. Créer des carrefours d'offre de services où l'information est centralisée, facilitant l'orientation des usagers et la coordination des soins afin de proposer une prise en charge plus flexible et adaptée.
- 4. Évaluation unique des besoins** : Mettre en place un cadre d'évaluation standardisé pour identifier les besoins des personnes vulnérables, permettant ainsi une orientation plus précise vers les services appropriés et une meilleure personnalisation de l'accompagnement.



ORIENTATION 2 Financement : Optimisation et durabilité

- 1. Financement des services de santé basé sur l'allocation personnalisée pour garantir le libre choix du citoyen dans la prestation des services** : Afin de favoriser l'accès équitable et de répondre aux besoins spécifiques des usagers, le financement des services de santé pourrait être basé sur une allocation personnalisée par citoyen. Ce modèle permettrait aux individus de choisir les prestations qui correspondent le mieux à leurs besoins, tout en garantissant une plus grande flexibilité et autonomie dans l'accès aux services peu importe qui en est le prestataire de services.
- 2. Panier de services régionalisé** : Mettre en place des paniers de services publics et privés personnalisés selon les régions, permettant aux usagers de choisir leurs prestations en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur allocation personnalisée.
- 3. Financement pluriannuel** : Adopter des cycles de financement pluriannuels pour garantir une prévisibilité budgétaire et une planification à long terme des ressources, intégrant des mesures préventives pour un impact durable sur la santé des populations.
- 4. Uniformisation des programmes d'allocation personnalisée** : Uniformiser les programmes d'allocation personnalisée pour les résidents en RPA à l'échelle provinciale afin de garantir l'équité entre les régions. Ce programme permettrait d'adapter le soutien financier en fonction des besoins spécifiques de chaque résident.





ORIENTATION 3 Engagement et collaboration

- 1. Partenariats intersectoriels** : Promouvoir des partenariats intégrés entre les secteurs public, communautaire et privé pour la prestation de services SAD. Une gouvernance partagée garantirait une meilleure coordination et une répartition équitable des ressources.
- 2. Accompagnement des proches aidants** : Simplifier les démarches administratives pour les proches aidants, en créant des outils numériques intuitifs qui facilitent l'orientation vers les services adaptés à leurs besoins. Offrir également des formations et un accompagnement pour renforcer leurs capacités à gérer l'aide à domicile.
- 3. Soutien aux proches aidants-travailleurs** : Encourager les employeurs à adopter des mesures de flexibilité, telles que des congés ou des aides financières, pour soutenir les travailleurs qui sont aussi proches aidants. Des contributions financières aux services de répit devraient être proposées pour alléger leur quotidien.



ORIENTATION 4 Gouvernance et organisation clinique des services de SAD

- 1. Gouvernance claire et transparente** : Assurer une gouvernance alignée sur les principes de responsabilité, transparence et efficacité. Une structure de gouvernance partagée entre les secteurs public, privé et communautaire serait idéale pour optimiser l'organisation clinique des services.
- 2. Cadre clinique intégré** : Développer un cadre d'organisation clinique unique qui réunit l'ensemble des prestataires de services (publics, communautaires et privés). Ce cadre devrait inclure des critères de performance et des indicateurs de qualité pour garantir des services cohérents et de haute qualité pour tous les usagers, quel que soit le prestataire.
- 3. Mesure et suivi de la performance** : Mettre en place des mécanismes de mesure de la performance et de la qualité des services sur l'ensemble des prestataires de services. Ces indicateurs devraient permettre une évaluation continue et une amélioration constante de la prestation des services à domicile.

Conclusion

Le CEPSEM pourrait jouer un rôle actif en tant qu'acteur collaboratif avec ses membres pour concrétiser ces propositions. En mobilisant les expertises variées de ses partenaires, le CEPSEM peut agir comme un catalyseur pour mettre en œuvre des solutions innovantes et adaptées aux besoins des usagers du réseau. Par exemple, il pourrait faciliter le développement de **projets régionaux** associant entreprises privées, organisations communautaires et le réseau public pour améliorer les services de soutien à domicile. De plus, le CEPSEM pourrait organiser des **tables de concertation** réunissant ses membres et les décideurs publics afin de coconstruire des solutions en matière d'intégration technologique ou d'évaluation des besoins des usagers. **Ces initiatives renforceraient la synergie entre les acteurs et contribueraient à un système de santé plus performant, équitable et durable.**



CEPSEM

**Conseil des entreprises privées
en santé et mieux-être**

